

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

# SciCan Ltd

N° de version : 1.1

Fiche de données de sécurité (conforme à l'annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date de production : 16/10/2024

Date d'impression :

16/10/2024

S.REACH.CHE.EN

# SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/engagement

# 1.1. Identifiant du produit

Nom du produit	HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)		
Synonymes	Non disponible		
Autres moyens d'identification	Non disponible		

# 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées		Nettoyant pour les processeurs d'instruments automatiques Hydrim.
	Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'a été identifiée.

# 1.3. Renseignements concernant le fabricant ou le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise enregistrée	SciCan Ltd.	
Adresse	Don Mills Road Toronto Ontario M3B 3P9 Canada	
Téléphone	+1 416 445 1600	
Fax	416 445 2727	
Site web	http://www.scican.com/	
Courriel	customerservice@scican.com	

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	InfoTrac	
Numéros d'appel d'urgence	1-800-535-5053	
Autres numéros d'appel d'urgence	Non disponible	

# **SECTION 2 Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et amendements [2]	H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H302 – Toxicité aigüe (orale) Catégorie 4
Légende :	1. Classé par Chemwatch ; 2. Classification tirée du règlement (UE) n° 1272/2008 - Annexe VI

# 2.2. Éléments de marquage

Pictogramme(s) de danger	<u>•</u>
Mot d'avertissement	Attention

N° de version : **1.1** Page 2 / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Mention(s) de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

# Déclaration(s) complémentaire(s)

Sans objet

# Prévention sur la(les) déclaration(s) de précaution

P264	P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.	
P270	P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.	
P280	Porter des lunettes de protection.	

# Réponse sur la(les) déclaration(s) de précaution

P301+P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.		
P330	cer la bouche.		
P305+P351+ P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin		

# Stockage sur la(les) déclaration(s) de précaution

Sans objet

# Conseils de prudence Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales ou régionales.
------	---

# 2.3. Autres dangers

Sans objet

# SECTION 3 Composition/informations sur les ingrédients

# 3.1. Substances

Voir « Composition sur les ingrédients » dans la section 3.2

# 3.2. Mélanges

1. N° CAS 2. N° CE 3. N° de l'index 4. N° REACH	%[poids]	Nom	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et amendements	SCL / Facteur M	Caractéristique s de la particule Nanoform
1. 14860-53-8* 2. 238-928-5 3. Non disponible 4. Non disponible	5-10	(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phospho nate) de tétrapotassium	Toxicité aigüe (orale) Catégorie 4, lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; H302, H319 <sup>[1]</sup>	Non disponible	Non disponible
1. 1300-72-7 2. 215-090-9 3. Non disponible 4. Non disponible	5-10	xylène sulfonate de sodium	Categorie 2 , 11010 [1]	Non disponible	Non disponible
1.2687-94-7 2.403-700-8 3.613-098-00-0 4. Non disponible	1-5	1-octyl-2-pyrrolidone		Non disponible	Non disponible

Légende : 1. Classé par Chemwatch ; 2. Classification tirée du règlement (UE) n° 1272/2008 - Annexe VI ; 3. Classification tirée du règlement C&L ;

\* IOELV de l'UE disponibles ; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

N° de version : 1.1 Page 3 / 14 Date de production : 16/10/2024 Date d'impression : 16/10/2024

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

# **SECTION 4 Mesures de premier secours**

# 4.1. Description des mesures de premier secours

Contact oculaire	Si ce produit entre en contact avec les yeux :  • Écarter immédiatement les paupières et rincer l'œil continuellement à l'eau courante.  • Assurer une irrigation complète de l'œil en maintenant les paupières écartées et éloignées de l'œil et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures.  • Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.		
En cas de contact avec la peau ou les cheveux :  Laver la peau et les cheveux à l'eau courante.			
Inhalation   Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise.  Inhalation Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise.			
Ingestion	<ul> <li>Pour obtenir des conseils, contacter immédiatement un centre d'information sur les poisons ou un médecin.</li> <li>En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.</li> <li>En cas de vomissement, pencher le patient en avant ou le placer sur le côté gauche (position tête en bas, si possible) afin de maintenir les voies respiratoires ouvertes et d'éviter l'aspiration.</li> <li>Observer attentivement le patient.</li> <li>Ne jamais administrer de liquide à une personne présentant des signes de somnolence ou de perte de conscience, c'est-à-dire qui devient inconsciente.</li> <li>Donner de l'eau pour rincer la bouche, puis donner du liquide lentement et jusqu'à ce que la victime puisse boire confortablement.</li> </ul>		

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir Section 11

# 4.3. Indication de toutes attentions médicales immédiates et de tous traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

# **SECTION 5 Mesures de lutte contre les incendies**

# 5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.
- Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque la règlementation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.

# 5

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange			
Incompatibilité avec le feu	Aucune connue.		
5.3. Conseils aux pompier	s		
Lutte contre les incendies	<ul> <li>Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du danger.</li> <li>Porter un vêtement de protection complet et un appareil respiratoire.</li> <li>Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.</li> <li>Utiliser de l'eau en fine pulvérisation pour maitriser l'incendie et refroidir la zone adjacente.</li> <li>Éviter de pulvériser de l'eau sur les étendues de liquides.</li> <li>NE PAS s'approcher des conteneurs soupçonnés d'être chauds.</li> <li>Refroidir les conteneurs exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé.</li> <li>Si cela ne présente aucun danger, éloigner les récipients de la trajectoire du feu.</li> </ul>		
Risque d'incendie/explosion	<ul> <li>▶ Combustible.</li> <li>▶ Léger risque d'incendie en cas d'exposition à la chaleur ou aux flammes.</li> <li>▶ Le chauffage peut provoquer une expansion ou une décomposition entrainant une rupture violente des récipients.</li> <li>▶ En cas de combustion, peut émettre des fumées irritantes/toxiques.</li> <li>▶ Peut émettre une fumée âcre.</li> </ul>		

▶ Les brouillards contenant des matériaux combustibles peuvent être explosifs.

Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives N° de version : **1.1** Page **4** / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

# SECTION 6 Mesures en cas de déversement accidentel

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir Section 8

# 6.2. Précautions environnementales

Voir Section 12

# 6.3. Méthodes et matériau de confinement et de nettoyage

5. Methodes et materiau	
	▶ Éliminer toutes les sources d'inflammation.
	Nettoyer immédiatement tout déversement.
Déversement	▶ Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
s mineurs	▶ Maitriser le contact personnel avec la substance en utilisant un équipement de protection.
	▶ Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
	▶ Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
	▶ Essuyer.
	Risque modéré.
	▶ Faire sortir le personnel de la zone et se déplacer face au vent.
	▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du danger.
	Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.
	▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Déversement s importants	<ul> <li>Il est interdit de fumer, d'allumer des lumières nues ou d'utiliser des sources d'inflammation.</li> <li>Augmenter la ventilation.</li> </ul>
	▶ Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger.
	▶ Contenir le déversement avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
	▶ Collecter les produits récupérables dans des conteneurs étiquetés en vue de leur recyclage.
	Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
	▶ Recueillir les résidus solides et les enfermer dans des futs étiquetés en vue de leur élimination.
	Laver la zone et empêcher le ruissèlement dans les égouts.
	▶ En cas de contamination des égouts ou des cours d'eau, prévenir les services d'urgence.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Les conseils relatifs à l'équipement de protection individuelle figurent à la Section 8 de la FDS.

# **SECTION 7 Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation sans danger	<ul> <li>Éviter tout contact personnel, y compris par inhalation.</li> <li>Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition.</li> <li>Utiliser dans un endroit bien ventilé.</li> <li>Empêcher la concentration dans les creux et les puisards.</li> <li>Éviter de fumer, d'être exposé à des lumières nues ou à des sources d'inflammation.</li> <li>Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.</li> <li>Lors de la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.</li> <li>Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>Éviter d'endommager physiquement les récipients.</li> <li>Se laver toujours les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.</li> <li>Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.</li> <li>Utiliser de bonnes pratiques de travail professionnel.</li> <li>Observer les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans cette FDS.</li> <li>L'atmosphère doit être régulièrement vérifiée par rapport aux normes d'exposition établies afin de garantir des conditions de travail sûres.</li> <li>NE PAS laisser les vêtements mouillés par le produit rester en contact avec la peau</li> </ul>
Protection contre l'incendie et l'explosion	Voir Section 5

N° de version : **1.1** Page 5 / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

# ▶ Conserver dans les récipients d'origine. ▶ Garder les récipients bien fermés. ▶ Il est interdit de fumer, d'allumer des lumières nues ou d'utiliser des sources d'inflammation. ▶ Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. ▶ Stocker à l'écart des matériaux incompatibles et des conteneurs de denrées alimentaires. ▶ Protéger les récipients contre les dommages physiques et vérifier régulièrement qu'il n'y a pas de fuites. ▶ Observer les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans cette FDS.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Récipient approprié	<ul> <li>▶ Emballage selon les recommandations du fabricant.</li> <li>▶ Vérifier que tous les récipients sont clairement étiquetés et ne présentent pas de fuites.</li> </ul>
Incompatibilité du stockage	Aucune connue
Les catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Non disponible
Quantité admissible (tonnes) de substances dangereuses visées dans l'article 3(10) pour l'application	Non disponible

# 7.3. Utilisations finales particulières

Voir Section 1.2

# SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédient	DNEL Travailleur pour le schéma d'exposition	PNEC Compartiment
1-octyl-2-pyrrolidone	Dermique 2,5 mg/kg pc/jour (systémique, chronique) Inhalation 17,45 mg/m³ (systémique, chronique) Dermique 1,25 mg/kg pc/jour (systémique, chronique) * Inhalation 5,75 mg/m³ (systémique, chronique) * Orale 1,25 mg/kg pc/jour (systémique, chronique) *	0,012 mg/L (eau (fraîche)) 0,076 mg/L (eau - déversement intermittent) 0,001 mg/L (eau (marine)) 0,081 mg/kg de sédiment dw (sédiment (eau fraîche)) 0,008 mg/kg de sédiment dw (sédiment (marin)) 0,059 mg/kg de sol dw (sol) 2.5 mg/L (STP)

<sup>\*</sup> Valeurs pour la population générale

Limites d'exposition professionnelle (LEP)

DONNÉES INGRÉDIENTS

# Limites d'urgence

Ingrédient	DIVS original	DIVS révisé
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	Non disponible	Non disponible
xylène sulfonate de sodium	Non disponible	Non disponible
1-octyl-2-pyrrolidone	Non disponible	Non disponible

N° de version : 1.1 Page 6 / 14 Date de production : 16/10/2024

Date d'impression : 16/10/2024

#### HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Gestion graduée des risques

Ingrédient	Classement selon la gestion graduée des risques	Limite en gestion graduée des risques	
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	E	≤ 0,01 mg/m³	
xylène sulfonate de sodium	E	≤ 0,01 mg/m³	
1-octyl-2-pyrrolidone	C > 1 à ≤ 10 parties par million (ppm)		
Remarques :	La gestion graduée des risques (en exposition professionnelle) est un processus qui consiste à classer les produits chimiques dans des catégories ou des bandes spécifiques en fonction de leur puissance et des effets néfastes sur la santé associés à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP), qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition censées protéger la santé des travailleurs.		

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les contrôles techniques sont utilisés pour éliminer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Des contrôles techniques bien conçus peuvent être très efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions avec les travailleurs pour assurer ce niveau élevé de protection.

Les principaux types de contrôles techniques sont les suivants :

Les contrôles de processus qui impliquent de modifier la façon dont une activité professionnelle ou un processus est effectué afin de réduire le risque.

Enceinte et/ou isolation de la source d'émission qui éloigne « physiquement » un danger sélectionné du travailleur et ventilation qui « ajoute » et « retire » stratégiquement de l'air dans l'environnement de travail. La ventilation peut éliminer ou diluer un contaminant de l'air si elle est conçue correctement. La conception d'un système de ventilation doit être adaptée au processus particulier et au produit chimique ou contaminant utilisé.

Les employeurs peuvent être amenés à utiliser plusieurs types de contrôles pour prévenir la surexposition des employés.

L'échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire dans des circonstances particulières. En cas de risque de surexposition, porter un appareil respiratoire homologué. Un respirateur à adduction d'air peut être nécessaire dans des circonstances particulières. Un ajustement correct est essentiel pour garantir une protection adéquate. Prévoir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les zones de stockage fermées. Les contaminants de l'air générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses de « fuite » variables qui, à leur tour, déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais circulant nécessaires pour éliminer efficacement le contaminant.

# 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
solvant, vapeurs, dégraissage, etc., s'évaporant du réservoir (à l'air libre).	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées provenant d'opérations de coulage, de remplissage intermittent de conteneurs, de transferts sur convoyeurs à faible vitesse, de soudage, de dérive de pulvérisation, de fumées d'acide de placage, de décapage (libérées à faible vitesse dans la zone de génération active)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
pulvérisation directe, peinture par pulvérisation dans des cabines peu profondes, remplissage de tambours, chargement de convoyeurs, poussières de concasseurs, décharge de gaz (production active dans une zone de mouvement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min.)
meulage, sablage, culbutage, poussières générées par des roues à grande vitesse (libérées à une vitesse initiale élevée dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2,5-10 m/s (500-2 000 f/min.)

A l'intérieur de chaque fourchette, la valeur appropriée dépend des facteurs suivants :

Bas de la fourchette	Haut de la fourchette
1 : Courants d'air minimes ou favorables à la capture	1 : Courants d'air ambiants perturbateurs
2 : Contaminants de faible toxicité ou n'ayant qu'une valeur de nuisance.	2 : Contaminants à haute toxicité
3 : Production intermittente et faible.	3 : Production élevée, utilisation intensive
4 : Grande hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte, contrôle local uniquement

La théorie montre très simplement que la vitesse de l'air diminue rapidement en fonction de la distance par rapport à l'ouverture d'un simple tuyau d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance du point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en conséquence, en fonction de la distance par rapport à la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau du ventilateur d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1 à 2 m/s (200 à 400 f/min) pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir situé à 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, produisant des déficits de performance dans l'appareil d'extraction, font qu'il est essentiel que les vitesses d'air théoriques soient multipliées par des facteurs de 10 ou plus lors de l'installation ou de l'utilisation de systèmes d'extraction.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



N° de version : **1.1** Page **7** / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Protection oculaire et faciale	<ul> <li>▶ Lunettes de protection contre les produits chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un risque particulier car les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un règlement écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela doit inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour la classe de produits chimiques utilisée et un compte rendu de l'expérience en matière de blessures.</li> </ul>
	Le personnel médical et de premiers secours doit être formé à les retirer et l'équipement approprié doit être facilement disponible. En cas d'exposition à un produit chimique, commencer immédiatement à irriguer les yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux. Elles doivent être retirées dans un environnement propre, uniquement après que les travailleurs se soient soigneusement lavés les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59].
Protection de la peau	Voir Protection des mains ci-dessous
Protection des mains/pieds	▶ En principe non requise.
Protection du corps	▶ En principe non requise.
Autre protection	▶ Unité de lavage pour les yeux.

# **Protection respiratoire**

En principe non requise.

# 8.2.3. Contrôles de l'exposition environnementale

Voir Section 12

# SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Non disponible		
État physique	Liquide	Densité relative (Eau = 1)	1.113
Odeur	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible Températ	ture d'auto-inflammabilité (°C)	Non disponible
pH (tel que fourni)	9,3-9,8	Décomposition température (°C)	Non disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non disponible	Viscosité (cSt)	Non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non disponible	Poids moléculaire (g/mol)	Non disponible
Point de flamme (°C)	>93,3	Goût	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Propriétés explosives	Non disponible
Inflammabilité	Sans objet	Propriétés d'oxydation	Non disponible
Limite d'explosion supérieure (%)	Non disponible <b>Tension d</b>	le la surface (dyn/cm ou mN/m)	Non disponible
Limite d'explosion inférieure (%)	Non disponible	Composant volatile (%vol)	Non disponible
Pression de vapeur (kPa)	Non disponible	Groupe de gaz	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Miscible	pH en tant que solution (1%)	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible	VOC g/L	Non disponible
Solubilité Nanoform	Non disponible	Particule Nanoform Caractéristiques	Non disponible
Taille de la particule	Non disponible		

# 9.2. Autres informations

Non disponible

 N° de version : 1.1
 Page 8 / 14
 Date de production : 16/10/2024

 Date d'impression : 16/10/2024

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir Section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul> <li>Instable en présence de matériaux incompatibles.</li> <li>Le produit est considéré comme stable.</li> <li>Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.</li> </ul>
10.3. Risques de réactions dangereuses	Voir Section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir Section 7.2
10.5. Matériaux incompatibles	Voir Section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5.3

# **SECTION 11 Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes dangereuses telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Inhalation	Le matériau n'est pas considéré comme produisant des effets néfastes sur la santé après inhalation (selon les directives de la CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, des effets systémiques indésirables ont été observés à la suite de l'exposition d'animaux par au moins une autre voie, et les bonnes pratiques d'hygiène exigent que l'exposition soit réduite au minimum et que des mesures de contrôle appropriées soient utilisées dans un cadre professionnel.		
Ingestion	Le produit peut provoquer des brulures chimiques dans la cavité buccale et le tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion. L'ingestion accidentelle du produit peut être préjudiciable à la santé des personnes.  L'ingestion d'agents de surface anioniques peut provoquer des diarrhées, des ballonnements et des vomissements occasionnels.		
	, , ,	nt des effets nocifs sur la santé (selon les directives CE). Le matériau s de pénétration par des plaies, des lésions ou des abrasions.	
Contact avec la peau	fissures, une desquamation et des cloques peuvent appa La pénétration dans la circulation sanguine, par exemple	s rougeurs et des douleurs cutanées, ainsi que des éruptions. Des raitre. par le biais de coupures, d'abrasions ou de lésions, peut provoquer des la peau avant l'utilisation du matériau et s'assurer que toute lésion	
Contact oculaire	peuvent être extrêmement irritants. En cas d'application Le contact direct des yeux avec certains agents de surfa	yeux en cas de contact direct. Les vapeurs ou les brouillards dans les yeux, ce produit provoque de graves lésions oculaires. Se anioniques à forte concentration peut provoquer de graves lésions er une gêne, un flux sanguin excessif, une opacification et un plusieurs jours.	
Contact chronique	ulcéreux dans la bouche et la nécrose (rarement) de la n broncho-pneumonie. Bien que le sel de l'organophosphate n'ait pas été testé,	s peut entrainer l'érosion des dents, des changements inflammatoires et âchoire. Irritation des bronches, avec toux, et fréquentes crises de 'expérimentation animale sur l'acide libre aminotris rporel et des modifications du poids du foie, de la rate et des reins.	
	TOXICITÉ	IRRITATION	

	TOXICITÉ	IRRITATION	
	Inhalation CL50 : > 20 mg/L	Non disponible	
HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec	DL50 par voie orale : >500 mg/kg	Non disponible	
protection des instruments)	DL50 par voie cutanée : >5000 mg/kg	Non disponible	
(1-Hydroxy-1,1-			
éthanediyl)bis(phosphonate)	TOXICITÉ	IRRITATION	

thanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	TOXICITÉ	IRRITATION
·	DL50 par voie orale (rat) : 520 mg/kg[2]	Non disponible

xylène sulfonate de sodium		
	TOXICITÉ	IRRITATION
	DL50 par voie orale (rat) : >10 mg/kg[2]	Yeux : effet indésirable observé (irritant)[1]
		Peau : aucun effet indésirable observé (non irritant)[1]

N° de version : 1.1 Page 9 / 14 Date de production : 16/10/2024

Date d'impression : 16/10/2024

#### HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

1-octyl-2-pyrrolidone

TOXICITÉ	IRRITATION
DL50 par voie cutanée : >2 000 mg/kg[1]	Yeux : effet indésirable observé (irritant)[1]
DL50 par voie orale (rat) : 2 050 mg/kg[1]	Peau : effet indésirable observé (corrosif)[1]

#### Légende :

 Valeur obtenue à partir des substances enregistrées ECHA de l'Europe - Toxicité aigüe 2. Valeur obtenue à partir de la FDS du fabricant. Sauf indication contraire, les données sont extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.

#### (1-Hydroxy-1,1éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium

Pour l'ATMP (acide aminotris(méthylènephosphonique)) et ses sels :

L'acide ATMP, le sel monosodique et les sels hexasodiques provoquent une grave irritation des yeux, tandis que les sels disodiques à pentasodiques ne provoquent pas d'irritation des yeux. Le faible pH laisse supposer que l'acide ATMP est gravement irritant ou corrosif pour la peau et les yeux. Toxicité aigüe : Chez l'animal, l'ATMP présente une faible toxicité aigüe.

Sensibilisation : Sur la base des données animales et des rapports d'exposition humaine, l'ATMP n'est pas classé en ce qui concerne son effet sensibilisant sur la peau. Toxicité après exposition répétée : Non classée.

Toxicité génétique / potentiel de mutation : L'ATMP et ses sels n'entrainent pas de toxicité génétique ni de mutations. Potentiel cancérigène : Les sels de sodium de l'ATMP et l'acide ne devraient pas provoquer de cancer.

Toxicité pour la reproduction : D'après les tests effectués sur les animaux, l'ATMP et ses sels n'entrainent pas de toxicité pour la reproduction.

#### xylène sulfonate de sodium

Pour les sulfates d'alkyle, les sulfonates d'alcane et les sulfonates d'alpha-oléfine

La plupart des produits chimiques de cette catégorie ne sont pas des substances définies, mais des mélanges d'homologues avec différentes chaines latérales alkyles. Ils donnent lieu à des produits de dégradation structurellement similaires et sont, avec les propriétés des agents de surface, responsables d'un comportement similaire dans l'environnement et de profils de risque essentiellement identiques en ce qui concerne la santé humaine.

Toxicité aigüe: Ces substances sont bien absorbées après ingestion, la pénétration à travers la peau est cependant faible. Après absorption, ces substances chimiques sont principalement distribuées dans le foie. Chez les animaux, les signes d'empoisonnement par voie orale sont les suivants: léthargie, poils dressés, diminution de l'activité motrice et de la fréquence respiratoire, diarrhée. L'empoisonnement par contact avec la peau provoque des irritations, des tremblements, des convulsions tonico-cloniques, une insuffisance respiratoire et une perte de poids. Dans les tests d'irritation des yeux: Le potentiel d'irritation diminue avec l'augmentation de la longueur de la chaine alkyle, et les espèces les plus longues ne sont que légèrement irritantes.

Le contact répété de la peau avec certains agents de surface sulfonés a provoqué une inflammation de la peau chez les personnes prédisposées.

Toxicité par administration répétée : Le foie semble être le seul organe affecté par une exposition répétée, avec des niveaux élevés d'enzymes hépatiques, une augmentation du poids du foie et une hypertrophie des cellules hépatiques.

Toxicité génétique : Les sulfates d'alkyle et les sulfonates d'alkyl-oléfine ne semblent pas provoquer de mutations ou de toxicité génétique.

Potentiel cancérigène : Les essais sur les animaux suggèrent que les sulfonates d'alpha-oléfines n'ont pas de potentiel cancérigène.

Toxicité pour la reproduction : Lors des essais sur les animaux, ces substances n'ont causé des dommages au fœtus et/ou à la progéniture qu'à des niveaux toxiques pour la mère.

Toxicité pour le développement : Les sulfonates d'alcane ne sont pas considérés comme toxiques pour le développement.

Des données toxicologiques sont disponibles et bien documentées pour les sulfonates de toluène, de xylène et de cumène représentatifs (y compris les sels de sodium, de potassium, d'ammonium et de calcium). Ces données montrent que les hydrotropes ont une faible toxicité pour toutes les voies d'exposition, qu'ils ne causent pas de dommages génétiques, qu'ils ne présentent aucune preuve de cancer dans les études à long terme sur la peau et qu'ils n'ont pas provoqué de malformations congénitales, de défauts de développement ou de réduction de la fertilité.

#### 1-OCTYL-2-PYRROLIDONE

Le produit peut provoquer une irritation sévère de l'œil, entrainant une inflammation prononcée. L'exposition répétée ou prolongée à des irritants peut provoquer une conjonctivite.

Le matériau peut provoquer une irritation cutanée sévère après une exposition prolongée ou répétée et peut produire des rougeurs cutanées par contact,

un gonflement, une production de vésicules, une desquamation et un épaississement de la peau. Des expositions répétées peuvent provoquer des ulcérations graves.

Toxicité aigüe	<b>~</b>	Cancérogénicité	×
Corrosion/irritation cutanée	×	Reproductibilité	×
Dommages oculaires graves/Irritation	c•	STOT - Exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - Exposition répétée	×
Mutagénicité	×	Risque d'aspiration	×

Légende : X - Données non disponibles ou ne remplissant pas les critères de classification ✓ - Données disponibles pour effectuer la classification

# 11.2 Informations sur les autres risques

#### 11.2.1. Propriétés de perturbation endocrinienne

N° de version : **1.1** Page 10 / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

# 11.2.2. Autres informations

Voir Section 11.1

# **SECTION 12 Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec	Point final	Durée du test (h)	Espèce	Valeur	So	urce
protection des instruments)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponit	ole No	n disponible
(1-Hydroxy-1,1-						
thanediyl)bis(phosphonate)  de tétrapotassium	Point final	Durée du test (h)	Espèce	Valeur	So	urce
·	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponit	ole No	n disponible
xylène sulfonate de sodium						
	Point final	Durée du test (h)	Espèce		Valeur	Source
	CE50	72 h	Algues ou autres plantes aquatiques		~252mg/l	2
	CE50	48 h	Crustacés		>400mg/l	1
	CE50	96 h Algues ou autres plantes aquatiques		>=230mg/l	2	
	NOEC (ECx)	72 h	Algues ou autres plantes aquatiques		40mg/l	2
1-octyl-2-pyrrolidone						
	Point final	Durée du test (h)	Espèce		Valeur	Source
	CE50	72 h	Algues ou autres plante	s aquatiques	9,27mg/l	2
	CE50	48 h	Crustacés		7,59mg/l	2
	CE50	96 h	Algues ou autres plante	s aquatiques	6,2mg/l	2
	CL50	96 h	Poisson		~17,8mg/l	2
	NOEC (ECx)	840 h	Poisson		0,91mg/l	2

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Ingrédient	Persistance : eau/sol	Persistance : air
1-octyl-2-pyrrolidone	FAIBLE	FAIBLE

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ingrédient	Bioaccumulation
1-octyl-2-pyrrolidone	FAIBLE (LogKOW = 3,3314)

# 12.4. Mobilité dans le sol

Ingrédient	Mobilité
1-octyl-2-pyrrolidone	FAIBLE (KOC = 1593)

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

	Р	В	Т	
Données pertinentes disponibles	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
PBT	×	×	×	
vPvB	X	×	×	
Critères PBT remplis ?			Non	
vPvB			Non	

# 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune preuve de propriétés de perturbation endocrinienne n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

# 12.7. Autres effets indésirables

Aucune preuve de propriétés appauvrissant la couche d'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

N° de version : **1.1** Page 11 / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

#### HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

#### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- ▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- ▶ Renvoyer au fournisseur pour réutilisation/ recyclage si possible.
- ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit. La législation relative aux exigences en matière d'élimination des déchets peut varier d'un pays, d'un état et/ou d'un territoire à l'autre. Chaque utilisateur doit se référer aux lois en vigueur dans sa région. Dans certaines régions, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchie de contrôles semble être courante. L'utilisateur doit se renseigner sur les critères suivants :

# Élimination du produit / Emballage

- ▶ Réduction
- ▶ Réutilisation
- ▶ Recyclage
- Élimination (si tout le reste échoue)

Ce matériau peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé au point de le rendre impropre à l'usage auquel il est destiné. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtration, distillation ou autre.

Recycler les récipients si possible, ou les déposer dans une décharge autorisée.

Options de traitement des déchets

Non disponible

Options d'élimination des eaux usées

Non disponible

# **SECTION 14 Informations relatives au transport**

# étiquettes requises

Polluant marin	NON

# Transport terrestre (ADR): NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification	Sans objet	
14.2. Nom officiel d'expédition de l'ONU	Sans objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe Risque subsidiaire	Sans objet Sans objet

14.4. Groupe d'emballage	Sans objet	
14.5. Danger environnemental	Sans objet	
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Identification des dangers (Kemler)	Sans objet
	Code de classification	Sans objet
	Étiquette de danger	Sans objet
	Dispositions particulières	Sans objet
	Quantité limitée	Sans objet
	Code de restriction du tunnel	Sans objet

# Transport aérien (OACI-IATA/DGR): NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro de l'ONU	Sans objet		
14.2. Nom officiel d'expédition de l'ONU	Sans objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe OACI/IATA Risque subsidiaire OACI / IATA Code ERG	Sans objet Sans objet	
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet		
14.5. Danger environnemental	Sans objet		

N° de version : **1.1** Page 12 / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans objet
	Instructions d'emballage pour le fret uniquement	Sans objet
	Qté maximale par colis pour le fret uniquement	Sans objet
	Instructions d'emballage pour les passagers et le fret	Sans objet
	Qté maximale par colis pour les passagers et le fret	Sans objet
	Instructions d'emballage pour les passagers et le fret en quantité limitée	Sans objet
	Qté maximale limitée par colis pour les passagers et le fret	Sans objet

Transport maritime (Code IMDG/GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro de l'ONU	Sans objet		
14.2. Nom officiel d'expédition de l'ONU	Sans objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans objet	
	Risque subsidiaire IMDG	Sans objet	
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet		
14.5 Danger environnemental	Sans objet		
	Numéro EMS	Sans objet	
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans objet	
	Quantités limitées	Sans objet	

# Transport par voies navigables intérieures (ADN): NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro de l'ONU	Sans objet	
14.2. Nom officiel d'expédition de l'ONU	Sans objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet Sans obje	st .
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet	
14.5. Danger environnemental	Sans objet	
	Code de classification	Sans objet
	Dispositions particulières	Sans objet
14.6. Précautions particulières pour	Quantité limitée	Sans objet
l'utilisateur	Équipement requis	Sans objet
	Numéro du cône de feu	Sans objet

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code GRV

Sans objet

# 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V de la convention MARPOL et au code IMSBC

Nom du produit	Groupe
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	Non disponible
xylène sulfonate de sodium	Non disponible
1-octyl-2-pyrrolidone	Non disponible

# 14.7.3. Transport en vrac conformément au code IGC

Nom du produit	Type de bateau
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	Non disponible
xylène sulfonate de sodium	Non disponible
1-octyl-2-pyrrolidone	Non disponible

N° de version : **1.1** Page 13 / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

#### HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

#### **SECTION 15 Informations règlementaires**

# 15.1. Règlementations/législation particulière(s) sur la substance ou le mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Le (1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium figure sur les listes règlementaires suivantes

Inventaire CE de l'Europe

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

#### Le xylènesulfonate de sodium figure sur les listes règlementaires suivantes

Inventaire CE de l'Europe

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

# La 1-octyl-2-pyrrolidone figure sur les listes règlementaires suivantes

Inventaire CE de l'Europe

Union européenne (UE) Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges - Annexe VI

#### Informations règlementaires supplémentaires

Sans objet

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et à ses adaptations - dans la mesure où elles sont applicables : Directives 98/24/CE, - 92/85/CEE, - 94/33/CE, 2008/98/CE, - 2010/75/UE ; règlement de la commission (UE) 2020/878 ; règlement (CE) n° 1272/2008 tel que mis à jour par les ATP.

#### Informations conformes à la directive 2012/18/UE (Seveso III) :

Catégorie Seveso	Non disponible
------------------	----------------

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

#### État de l'inventaire national

Inventaire national	État
Australie – AIIC / Australie Utilisation non industrielle	Oui
Canada – DSL	Non ((1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium)
Canada – NDSL	Non (xylène sulfonate de sodium ; 1-octyl-2-pyrrolidone)
Chine – IECSC	Oui
Europe – EINEC / ELINCS / NLP	Non
Japon – ENCS	Oui
Corée – KECI	Oui
Nouvelle-Zélande – NZIoC	Oui
Philippines – PICCS	Oui
USA – TSCA	Oui
Taïwan – TCSI	Oui
Mexique – INSQ	Non ((1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium ; 1-octyl-2-pyrrolidone)

Inventaire national	État
Vietnam – NCI	Oui
Russie – FBEPH	Non ((1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium)

**Légende**: Oui = tous les ingrédients déclarés dans le CAS figurent dans l'inventaire

Non = un ou plusieurs des ingrédients de la liste CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou doivent être enreqistrés.

#### **SECTION 16 Autres informations**

Date de révision	16/10/2024
Date initiale	09/11/2015

#### Texte complet des codes de risque et de danger

<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.

N° de version : **1.1** Page 14 / 14 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024** 

# HIP ULTRA (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

\_\_\_\_\_

# **Autres informations**

La FDS est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour faciliter l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres contextes. Les risques peuvent être déterminés par référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuelle, se référer aux normes CEN de l'UE suivantes :

EN 166 Protection individuelle des

yeux

# Classification et procédure utilisée pour obtenir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et amendements	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319	Méthode de calcul
Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4, H302	Test

Propulsé par AuthorITe, de Chemwatch.

